

La CVO recherche céréales à paille

Comment ça marche ?

Quelles sont les cultures concernées ?

Seul le blé tendre est concerné pour la récolte 2013. Ce sera aussi le cas des autres céréales (blé dur, orge, avoine, seigle, triticale, riz, épeautre) à partir de la récolte 2014.

Pour quel montant ?

Une contribution (CVO) de 0,7 € par tonne de céréales livrée sera directement prélevée par l'organisme qui collecte la livraison.

Qui est exonéré ?

- Les agriculteurs « petits producteurs » (ayant une surface inférieure à celle qui serait nécessaire pour produire 92 tonnes de cultures SCOP) sont remboursés de la CVO prélevée à la collecte.
- Les productions de céréales issues de variétés du domaine public.

Et pour les utilisateurs de semences certifiées ?

Les acheteurs de semences certifiées se voient reverser :
2,8 € par quintal de semences acheté
ou
0,64 € par dose de 500 000 grains achetée.

A quoi servent les sommes collectées ?

En dehors des sommes reversées aux acheteurs de semences certifiées, les fonds collectés serviront au financement de la recherche variétale par :

- Le Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV).**
15 % iront au Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV). Ce fonds est destiné à financer des programmes de sélection variétale, répondant à des besoins spécifiques (recherches liées à l'agriculture durable, mise au point de variétés rustiques...).
- les obtenteurs**
85 % iront aux sélectionneurs de variétés de céréales. La répartition se fera en fonction des choix des agriculteurs, c'est-à-dire en fonction des ventes par variété de semences certifiées de céréales.

AGRICULTEURS

COLLECTEURS DE CÉRÉALES

GNIS

SICASOV*

ENTREPRISES PRODUCTRICES DE SEMENCES

DISTRIBUTEURS DE SEMENCES

REVERSEMENT

REMBOURSEMENT

FSOV

OBTENTEURS

* Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole des Sélectionneurs Obtenteurs de Variétés Végétales